

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE MURAT (CANTAL)**

Séance du 07 avril 2021

| | | |
|--|----------------|---|
| REPUBLIQUE FRANCAISE | | |
| DEPARTEMENT du CANTAL | | |
| Nombre de membres | | |
| Afférents au Conseil municipal | En exercice | Qui ont pris part à la délibération |
| 23 | 23 | 21 |
| Date de la convocation : 29 mars 2021 Date d'affichage : 29 mars 2021 | | |
| Vote : Pour : 21 Contre : 0 Abstention : 0 | | |
| L'an deux mille vingt et un le sept du Mois d'Avril | | |
| A 20 heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de MURAT, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle d'honneur de la Mairie, sous la présidence de Monsieur Gilles CHABRIER, Maire. | | |
| Présents : Françoise ALRIQ, Jean BOUCHER, Gilles CHABRIER, Christian GRAS, Pierre JUILLARD, Dimitri OCTAVIE, Eric TUPHE, Christian PICHOT-DUCLOS, Pierrick ROCHE, Félix ROCHE, Emmanuelle LAMBERT DELHOMME, Flore COUTURE, Magali CRAUSER, Béatrice CHEVALLET, Danielle ROLLAND, Aurélien TISSIER, Alain BARRES | | |
| Présents par procuration : Vanessa BESSON donne pouvoir à Gilles CHABRIER, Véronique BOREL donne pouvoir à Danielle ROLLAND, Roland VIDAL donne pouvoir à Jean BOUCHER, Robert PISSAVY donne pouvoir à Dimitri OCTAVIE | | |
| Absent : Laurent SAIGNIE, Béatrice THOMAS. | | |
| Secrétaire de Séance : Flore COUTURE | | |

OBJET : Création d'un budget lotissement La Grange Tuilée 2

Monsieur le Maire rappelle que le vote du PLU a permis de cibler les parcelles constructibles pour de futurs lotissements.

Monsieur le Maire rappelle la nécessité de cette démarche pour l'accueil de nouvelles populations.

Monsieur le Maire propose la création d'un budget annexe lotissement pour l'achat, la viabilisation et la vente des lots du terrain à proximité de la Grange Tuilée.

Monsieur le Maire précise que ce budget doit être assujetti à la TVA.

| |
|--|
| RF Sous préfecture de Saint Flour |
| Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 08/04/2021 015-200071702-20210407-DE_2021_045-DE |

LE CONSEIL MUNICIPAL,
APRES EN AVOIR DELIBERE

DECIDE la création d'un budget annexe « Lotissement la Grange Tuilée 2 » pour les opérations budgétaires de l'opération.

PRECISE que le budget est assujetti à la TVA.

DONNE POUVOIR AU MAIRE pour signer tous les documents nécessaires à la présente délibération.

AU REGISTRE SONT LES SIGNATURES

POUR COPIE CERTIFIEE CONFORME

Le Maire,



Gilles CHABRIER

Cet extrait de délibération sera affiché en mairie pendant un mois (application de l'art.2-III du décret n°2006-1657).

*Il pourra également être consulté sur le site internet de la commune à l'adresse Web suivante:
www.murat.fr*

| |
|--|
| RF Sous préfecture de Saint Flour |
| Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 08/04/2021 015-200071702-20210407-DE_2021_045-DE |